



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Mercredi, 9 octobre 2024 - 18h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 03/2024

Présidence : M. Yves PELLET			
Municipalité			Excusés
M.	Pierre-Alain	KARLEN	Syndic
Mme	Corinne	BALLIF GROGNUZ	Municipale
M.	Reynald	DÄNZER	Municipal
M.	Pierre-Alain	FAVROD	Municipal
M.	Roland	MOOSER	Municipal

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Présentation du PDI-PA5 par M. Johan Grossmann, Agglo Rivelac, Bureau technique	p. 2
4	Assermentation de Mme Emmanuelle Seror et de M. Francesco Lo Presti	p. 4
5	Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024	p. 5
6	Communications du Bureau	p. 5
7	Communications de la Municipalité	p. 6
8	Préavis no. 04-2024 du 23 septembre 2024, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025	p. 7
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 7
	8.2. Adoption du préavis no. 04-2024	p. 8
9	Divers	p. 8



Il est 18h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la troisième séance de l'année 2024.

M. le Président salue la présence de Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale et de M. Johan GROSSMANN et Mme Joy GUARDADO du bureau technique de l'Agglo Rivelac pour la présentation du jour.

M. le Président cède la parole à Mme Margaux DÜNNER, secrétaire suppléante du Conseil, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 23
- Excusés : 10 (5 viendront à 20h00)
- Absents : 2

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président propose d'intervertir les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du PDI-PA5 par M. Johan GROSSMANN et Mme Joy GUARDADO, Agglo Rivelac, Bureau technique

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, à l'initiative de cette présentation du PDI-PA5 par M. Johan GROSSMANN et Mme Joy GUARDADO.

M. le Syndic présente les intervenants et leur cède la parole pour leur présentation. Les membres du Conseil recevront la présentation et les documents correspondants quelques jours après la séance.

Fin de la présentation. M. le Syndic remercie les intervenants et lance la valse des questions :

Question de Mme Chantal ISENRING : comment avez-vous planifié l'arrivée de nouveaux enfants dans ce plan concernant l'aménagement des écoles ?

Réponse de Mme Joy GUARDADO : il n'y a pas eu de planification des infrastructures publiques scolaires (terrains de sport, écoles). On procédera à une hiérarchisation des activités, afin d'évaluer les lieux d'implémentation de certaines écoles ou infrastructures de services.

Complément de M. Johan GROSSMANN : toutes les politiques publiques sont liées, dès lors il est important de bien répartir les tâches. Ces plans permettent une meilleure anticipation afin de pouvoir mieux gérer les infrastructures liées. Tout un paragraphe dans le projet explique l'étendue des limitations au niveau des écoles, des STEP, et des infrastructures sportives. Il a fallu faire des choix pour se limiter à certaines thématiques liées aux projets agglomération et celles données par le PDI.



Commentaire de Mme Chantal ISENRING : l'attractivité de la région pour faire venir des gens va aussi dépendre de ce qu'ils vont trouver.

Réponse de M. Johan GROSSMANN : oui, en effet ce sont des choses qui sont liées.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : concernant le trafic Villeneuve-France (St-Gingolph), il estime que cela n'a pas vraiment été intégré. Qu'est-ce qui est fait concrètement en matière de mobilité pour freiner cet axe qui est saturé ?

Réponse de M. Johan GROSSMANN : en 2022, 4'000 pendulaires ont traversé la frontière. Le Canton se limite à favoriser le trafic frontalier lacustre sur les axes Evian, Lausanne et Genève. Toutefois la ligne Sud-Léman pourrait être une solution. Le Chablais a du pain sur la planche pour faire avancer le projet. Il y a la ligne ferroviaire régionale pour aller au Bouveret avec un P+R et ensuite, une fois la ligne Sud-Léman réouverte on aura une ligne de croisement. Finalement, il y a la gestion du trafic routier, à savoir rendre le trafic routier moins attractif.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : donc à court terme il n'y a pas de solution ?

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il n'y a pas de solution miracle. L'un des arguments est de développer vers l'intérieur et d'organiser les activités autour des noyaux urbains. Les axes sont des projets qui prennent des années à se réaliser.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : est-ce que l'autoroute ne sera pas également saturée ?

Réponse de M. Johan GROSSMANN : oui en effet, on a des saturations importantes, notamment les vendredis soir et les dimanches soir. La semaine, il reste une réserve de capacité. On sait que quand on augmente une offre de mobilité, les comportements de mobilité vont suivre et l'offre va être saturée. Par conséquent, on se concentre davantage sur la demande, en se disant que l'on va reporter une partie du trafic sur des modes qui sont plus efficaces au niveau de l'espace, et cela devrait maintenir un niveau d'utilisation de l'autoroute en dessous de la saturation.

Question de Mme Aurélie ZIÖRJEN : concernant l'axe Noville-Villeneuve, quelles sont les solutions concrètes pour désengorger toute cette zone ? La solution est-elle uniquement sur les transports publics ?

Réponse de M. Johan GROSSMANN : la première réponse ce sont les transports publics. Créer une nouvelle infrastructure ? elle sera saturée et le problème va se déplacer. La solution est de diminuer l'offre de mobilité (parking), rendre l'itinéraire moins attractif pour les voitures (feux, diminuer le stationnement). Ce sont des sujets extrêmement sensibles et qui ne sont pas touchés dans cette génération de projet, mais la solution pérenne est d'aller dans cette direction.

Question de M. Francisco SALAZAR : l'idée de la Route cantonale à Rivaz, est-ce la même idée qui va être appliquée pour la Route sur la Riviera ?

Réponse de M. Johan GROSSMANN : concernant la voie cyclable, on essaie de rester autant que possible hors de la Route cantonale séparé du trafic (Vevey, la Tour-de-Peilz), sauf quand on n'a pas le choix (Montreux, Veytaux). Sinon ce sont plutôt des commerces (terrasses comme à Montreux) qui seront attenants à la route.

Question de M. Francesco LO PRESTI : est-ce qu'il y aura des places pour Park & Bus ?

Réponse de M. Johan GROSSMANN : lorsque la desserte de bus est bonne, des Park & Bus sont prévus. On sait que pour rendre les transports publics attractifs, il faut env. 1 bus par ¼ d'heures, alors en dessous de ça, le Park & Bus devient moins fonctionnel.

Question de M. Yves PELLET : parfois le co-voiturage est compliqué car il n'y a pas de place à l'entrée des autoroutes. Un très bon exemple est à Cossonay. Est-ce qu'il y a une volonté d'en créer autour de Villeneuve afin de favoriser le co-voiturage ?



Réponse de M. Johan GROSSMANN : la stratégie de co-voiturage n'est pas abordée dans le cadre de ce projet. Mais c'est une demande qui sera abordée dans une autre génération de projet car cela fait partie intégrante des mesures de mobilité. On a des exemples où cela fonctionne bien. En matière de co-voiturage, il faut avoir une stratégie complète, pas juste mettre un grand parking.

Il n'y a pas d'autre question, la discussion est close. M. le Syndic remercie les deux intervenants.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil

M. le Président fait un point sur les élections complémentaires et passe à l'assermentation de nouveaux membres du Conseil.

Depuis la dernière séance, ont eu lieu, afin de combler nos rangs, les élections communales complémentaires.

Initialement, on nous imposait l'élection des membres du Conseil et des suppléants sur 2 listes différentes, de ne pas faire les 2 élections le même jour, et potentiellement d'avoir 2 tours pour chaque élection. Finalement, comme nous avons 11 candidats pour 14 places, nous avons procédé à une élection tacite. Tous les candidats ont été élus sans passer par les urnes.

Afin de déterminer l'ordre d'entrée en service au sein du Conseil, nous avons opéré le 18 septembre à un tirage au sort en présence des suppléants fraîchement élus et du Bureau. Les suppléants vont rejoindre le Conseil dans l'ordre suivant :

- 1 Madame SEROR Emmanuelle
- 2 Monsieur LO PRESTI Francesco
- 3 Madame MAHMOUDI Haoua
- 4 Monsieur BRÖNNIMANN Nicolas
- 5 Monsieur MEYLAN Yannick
- 6 Monsieur BRÖNNIMANN Julien
- 7 Monsieur FERBUS Pierre
- 8 Monsieur GROBET Didier
- 9 Monsieur HOFMANN Eric
- 10 Monsieur LAUPER Pierre
- 11 Monsieur FRÊTE Raphaël

Comme 2 sièges sont vacants au Conseil, M. le Président passe à l'assermentation des 2 premiers suppléants Mme Emmanuelle SEROR et M. Francesco LO PRESTI.

M. le Président prie les futurs membres du Conseil de venir devant et l'Assemblée de se lever et il procède à l'assermentation. La cérémonie terminée, M. le Président félicite les Conseillers nouvellement assermentés et leurs souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

M. le Président propose à l'assistance de suspendre la séance le temps d'une pause jusqu'à 20h00.



Rappel (2^{ème} appel)

Une fois la pause terminée, M. le Président cède la parole à Mme Margaux DÜNNER, pour le rappel des personnes étant arrivées à 20h00.

Liste des présences à 20h00 :

- Présents : 28
- Excusés : 5
- Absents : 2

5. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie la secrétaire suppléante Mme Margaux DÜNNER pour la rédaction du document.

6. Communications du Bureau

Rencontre des Présidents de Conseil du District : le 27 août, M. le Président a participé à Villeneuve à la rencontre des Présidents de Conseil du District d'Aigle. Cette rencontre était organisée par notre ancien Préfet M. Régis JOLY. Il est prévu que cette rencontre soit organisée annuellement, afin de créer une cohésion entre les Présidents de Conseil et de procéder à un partage d'informations.

Information au sujet de l'ARASAPE : le 28 août, M. le Président a reçu un courriel du Président de l'ARASAPE, M. Fabio LECCI. Ce courriel était adressé aux Législatifs du District d'Aigle et informait que l'ARASAPE mettait en suspens la révision de ses statuts. Cette décision est motivée par le fait que le Canton est en pleine réflexion sur les fondamentaux de l'action sociale. Les résultats de ces réflexions devraient entrer en vigueur en 2026. Si un membre du Conseil désire une copie de ce courriel, que cette personne s'annonce auprès de M. le Président.

Votations fédérales du 22 septembre : lors des Votations fédérales du dimanche 22 septembre, 6 personnes du Conseil ont procédé au dépouillement du scrutin. M. le Président remercie les personnes présentes qui ont fourni un travail de qualité pour donner les résultats à temps. Les prochaines Votations auront lieu le 24 novembre. M. le Président rappelle que celui qui ne vote pas, n'a pas le droit de se plaindre des résultats.

Audit de la Cour des comptes : le 25 septembre, M. le Président a reçu un courriel de la Cour des comptes concernant le rapport d'audit sur la gestion des déchets. M. le Municipal Reynald DÄNZER avait évoqué cet audit lors de la séance du 24 avril dernier. Le courriel contient le rapport ainsi qu'une synthèse du rapport. La synthèse fait 10 pages et le rapport 114. Si un membre du Conseil désire une copie de ce courriel, qu'il s'annonce vers M. le Président.

Visite du Préfet : le 20 novembre prochain, le Préfet du District d'Aigle devrait être présent à Noville pour sa visite annuelle. Il est prévu qu'il vérifie les documents du Conseil communal, de la Municipalité et de l'administration communale. Vu les événements de vendredi dernier (licenciement avec effet immédiat de M. Régis JOLY par le Conseil d'Etat), nous verrons si cette visite aura bien lieu.

Succession du Secrétaire du Conseil : et pour finir sur une note positive, Mme Virginie BRÖNNIMANN-KIRCHHOFER épouse de M. Patrick KIRCHHOFER, se propose au poste de Secrétaire du Conseil. Actuellement c'est la seule personne qui s'est annoncée comme candidate pour la succession de M. Kim KAUFFMANN.



7. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Vendanges communales : les vendanges communales se sont déroulées aujourd'hui (mercredi 9 octobre). 800kg de raisins ont été récoltés, cela s'est bien déroulé et le raisin est d'une excellente qualité.

- **Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ :**

Fenêtres de l'Avent 2024: les fenêtres de l'Avent auront lieu du 1^{er} au 24 décembre. Crebelley n'organisant pas ses Fêtes de l'Avent cette année, les habitants qui souhaitent toutefois y participer pourront s'inscrire sur le calendrier.

Bilan des Marchés Gourmands 2024 : les marchés se sont très bien déroulés. En 2025, on se tiendra à 4 petits marchés par année, le 2^{ème} samedi de chaque mois de juin à septembre.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Ecoles : à la rentrée scolaire, nous avons toujours deux classes dans notre collège. Une classe de 3P avec 18 élèves, dont 10 viennent de Noville, et une classe de 4P, également avec 18 élèves, dont 6 enfants venant de Noville.

Plages : concernant la qualité de l'eau à la plage des Grangettes et la plage de l'Empereur, des contrôles ont révélé une qualité douteuse, notamment en raison de la présence d'algues. Suite à cela, nous avons pris la décision d'interdire la baignade à ces deux plages. Nous avons mis en place des panneaux pour interdire la baignade, mais certains ont malheureusement été vandalisés.

Recommandations du rapport de la Cour des Comptes :

- libérer les entreprises de 250 EPT (équivalents plein temps) ou plus du monopole public d'élimination des déchets ;
- appliquer ce monopole public aux entreprises de moins de 250 EPT ;
- appliquer la procédure de marchés publics pour l'élimination des déchets ;
- assujettir les administrations publiques aux taxes sur les déchets ;
- enregistrer les mesures d'accompagnement dans le compte social communal ;
- assurer l'atteinte des taux de couverture des coûts légaux par les taxes sur les déchets.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Phase 2 de la réfection des dessertes agricoles : cette phase concerne la réfection et la mise aux normes des améliorations foncières. Il reste environ 5 km de chemins à faire, et cela représente un investissement considérable. Il est possible de bénéficier de subsides. La répartition des subsides se fait comme suit : le Canton prend en charge 27% et l'OFAG 30%, ce qui nous permet d'atteindre un taux de 57% pour les chemins purement agricoles. Une inspection conjointe du Canton et de la Confédération aura lieu à Noville le 18 octobre prochain afin de déterminer quels chemins bénéficieront de cette prise en charge à 100 % et lesquels seront financés partiellement. En tout, les subsides pour ce projet dépassent le CHF 1 million, ce qui est significatif pour notre commune. Enfin, une fois les préparatifs terminés, nous serons en mesure de soumettre un préavis pour ces travaux, probablement en décembre, mais au plus tard en mars prochain.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Assermentation de Mme Nicole BOCHERENS : elle a terminé sa période d'essai et a été assermentée le 2 septembre devant la Municipalité. Elle occupe désormais le poste de Préposée au contrôle des habitants à 40%. Elle a de très bonnes compétences dans ce



domaine, et elle travaille en étroite collaboration avec la Secrétaire municipale Mme Sophie PICCAND.

Employé à la Voirie : M. Cédric BOT a été engagé le 1er août. Sa période d'essai se termine à la fin octobre. Nous procéderons alors à une nouvelle évaluation pour voir s'il souhaite rester dans son poste ou s'il préfère aller ailleurs.

Problématique des gens du voyage : cette année, nous avons déjà accueilli trois camps. Nous avons dû intervenir pour les faire partir, notamment grâce à l'action de la Gendarmerie. Ces camps se sont installés de manière illégale sur des parcelles privées, et cela pose des problèmes récurrents. Le Canton a durci sa position, et des amendes conséquentes sont désormais appliquées : CHF 700.00 par adulte pour la violation de propriété privée, et jusqu'à CHF 1'500.00 pour refus d'obtempérer. Le 29 octobre, une réunion est prévue avec le Conseil d'État et tous les syndicats concernés pour discuter de la manière dont nous pouvons mieux gérer ces situations à l'avenir, voire envisager des modifications du cadre juridique.

Secteur des Fourches : le secteur va bientôt passer en zone réservée. Cela signifie qu'il ne sera plus possible de développer ou d'étendre certaines activités dans cette zone, notamment des projets tertiaires comme le Burger King qui était prévu à côté de la station. Une enquête publique sera lancée d'ici la fin octobre pour que chacun puisse se renseigner et comprendre ce que cela implique.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

8. Préavis no. 04-2024 du 23 septembre 2024, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Tout d'abord, il est important de noter que notre dette reste légèrement au-dessus de la moyenne cantonale (sans Lausanne). La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise reste encore incertaine, avec de nombreux paramètres aléatoires. Nous devons déposer notre arrêté d'imposition d'ici fin octobre. Voici quelques frais connus : la hausse de la péréquation de la facture sociale (env. CHF 1 million), les frais scolaires, et la démolition du pavillon temporaire et la construction d'un nouveau pavillon. En ce qui concerne la réforme policière, la facture est toujours en mouvement, et dorénavant, la cohésion sociale et les frais de police seront sortis de la péréquation. Cela concerne particulièrement les Communes qui délèguent leur sécurité à la police cantonale. Par ailleurs, les baisses d'impôts récentes ont réduit nos recettes d'environ CHF 140'000.00, et nos dépenses thématiques ont également diminué. Il faudra donc être vigilant pour la suite.

La nouvelle comptabilité harmonisée (MCH 2) sera mise en place en 2025, et nous espérons qu'elle apportera plus de clarté dans nos finances. Pour cette raison, nous vous proposons de maintenir le taux d'imposition à 75 pour l'année 2025.

Enfin, concernant certains dossiers d'investissement importants, nous avons le projet de finaliser la transformation du dépôt de munition (Râpes des Tannes devisé à CHF 450'000.00) et l'étude pour la création d'un abri PC près du collège.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.



La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 04-2024, du 23 septembre 2024, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, comme suit :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.2. Adoption du Préavis no. 04-2024

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 04-2024.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 04-2024 du 23 septembre 2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 04-2024 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers, et prend la parole.

Question de M. le Président : concernant les séances 2025. En 2024, suite à une demande de la Municipalité qui est fortement sollicitée les jeudis, nous avons privilégié les séances le mercredi soir par rapport au jeudi soir. Ce changement convient-il aux membres du Conseil ? Pour 2025, peut-on continuer de la même manière ?

Réponse de M. Christophe CARREL : pour l'organisation de la COFIGE, si on doit se réunir un mardi on peut encore réussir à donner le préavis 48h à l'avance. Si c'est un mercredi c'est plus compliqué. Je suis d'avis de mettre les séances du Conseil le jeudi soir. Si la Municipalité fait l'effort de nous transmettre les Préavis plus à l'avance, nous permettant de nous organiser de manière efficace, alors il est possible de faire les séances le mercredi.

Commentaire de M. le Président : je vois deux axes d'amélioration. Anticiper et agencer les séances à l'avance. Échanger avec la Municipalité pour fixer une date de dépôt du Préavis.

Réponse de M. Christophe CARREL : c'est un échange que nous avons déjà eu avec la Municipalité et cela va s'améliorer.

Commentaire de M. le Syndic : les réunions des Syndics (Cercle et du District) ont lieu chacune 4 fois par année et toujours les mercredis. Cela fait 8 mercredis pris par ces séances. Nous avons déjà fixé les prochaines séances avec la COFIGE, en fixant la date à l'avance cela nous fixe un timing pour rendre le Préavis. Le jeudi va aussi pour les séances.

Commentaire de M. le Président : on va regarder les dates et repartir sur le même format qu'en 2023 et avant : mercredi, jeudi (x2) et vendredi. On vous annoncera les dates lors de la prochaine séance.



Information de M. Claude-Alain STETTLER : L'Echo de la Plaine va inaugurer ses uniformes le 22 mars à Roche. Un souper de gala est organisé. La société Echo de la Plaine de Noville organisera le 2^{ème} weekend de juin 2026 le Giron des musiques du District d'Aigle à Noville.

Question de Mme Aurélie ZIÖRJEN: une question pour la Commission culturelle : y aura-t-il un spectacle pour enfants en fin d'année comme il y avait eu l'année dernière ?

Réponse de Mme Corinne BALLIF GROGNUZ : le programme n'est pas encore établi : elle prend note de la demande.

Information de M. Kevin GRANGIER : le 10 septembre, je me suis rendu à la séance intercommunale de l'ORPC. Une séance habituelle pour tout ce qui est décharge et budget pour l'année prochaine. L'information principale est que le projet de réforme – nommé TETRIS – est freiné par l'Etat de Vaud. En deux mots, TETRIS vise à cantonaliser les ORPC vaudois.

Information de Mme Chantal ISENRING : Le 18 septembre, je me suis rendue à une séance de la SRGZA. Une séance intéressante avec la présence de Mmes les Conseillères d'Etat Christelle LUISIER et Isabelle MORET qui ont défendu et argumenté le projet. Ces sont des enjeux majeurs pour le Canton et la région. A terme, il serait question de créer énormément de postes de travail. Il y a eu un débat nourri au terme de la présentation avec des avis bien partagés.

Il n'y a pas d'autres interventions.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli, et clôt la séance.

La séance est close à 20h57. Prochaine séance vendredi 6 décembre.

Yves PELLET
Président



Margaux DÜNNER
Secrétaire suppléante

Dernière séance de 2024 :

Vendredi, 6 décembre 2024